

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 4 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est rassemblé à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Corinne MIRBEAU, Julien BOUCHEREAU, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Loïc MORIN, Jérôme RISSAND, Gino SARRAZIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU

**Représentés** :

**Absents excusés**:

**Secrétaire** : Loïc MORIN a été élu secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Loïc MORIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'il accepte.



Mesdames, Messieurs

Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Jeudi 4 Février 2021 à 19h00**

### ORDRE DU JOUR :

1. Intervention de Mr GUIBERTEAU
2. Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2020
3. Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire
4. Suppression des régies de recettes photocopies et salle des fêtes
5. Broyeur de branches
6. Travaux EHPAD : Verrière et Ascenseur
7. Travaux de voirie à Fontbrossard
8. Travaux d'aménagement Rue de la Noujère
9. Rénovation des toitures du bâtiment communal Rue de Saintonge
10. Rénovation des ouvertures
11. Passage piéton NEREVIA
12. Désignation d'un suppléant à la CLECT
13. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 29.01.2021  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

*Je soussigné(e).....*  
*agissant en qualité de.....*  
*empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....*  
*donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à*  
*M. ou Mme.....*

**1- INTERVENTION DE MONSIEUR GUIBERTEAU :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Mr Guiberteau n'est pas présent ce soir, car après s'être présenté à la mairie lundi dernier, il a appris que sa demande concernait une parcelle appartenant à l'AFR et non à la mairie.

**2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021 :**

***Délibération D2021-02-01***

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE:**

***Délibération D2021-02-02***

Madame le Maire expose

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Le maire devra rendre compte à chaque réunion du conseil municipal des opérations qu'il aura conclues ou refusées en exécution de la dite délégation

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

Le Maire informe le Conseil municipal que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie depuis le début de l'année.

**4- SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES – PHOTOCOPIES ET SALLE DES FETES :**

***Délibération D2021-02-03***

Madame le Maire expose

Vu les délibérations du 29 Juin 2015 créant une régie de recette permanente pour le service des photocopies et une autre pour le service de réservation de la salle des fêtes

Vu les très faibles recettes engendrées par ces régies chaque année

Vu l'avis de Mme AUBERTIN, Comptable public à Matha, préconisant la clôture de ces régies

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les régies pour l'encaissement des photocopies et des réservations de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer les régies pour l'encaissement des photocopies et des réservations de la salle des fêtes à compter du 04 février 2021
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **5- BROYEUR DE BRANCHES :**

### ***Délibération D2021-02-04***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des agents du service technique de l'achat d'un broyeur de branches. Elle présente trois devis comme suit :

- BOISUMAULT propose un devis d'un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC
- OUEST AGRI propose un devis d'un montant de 15 635€ HT soit 18 762€ TTC
- OUEST AGRI propose un autre devis d'un montant de 17 645€ HT soit 21 174€ TTC

Mr FORESTIER présente un devis pour la location d'un broyeur mobile d'un montant de 171.60 € TTC / jour.

Mr BENOIST explique que les broyeurs proposés s'attèlent derrière un tracteur pour plus de puissance.

Mr MORIN intervient en disant que le modèle de BOISUMAULT convient tout à fait pour l'entretien de la commune de Néré.

Mme le Maire informe que le broyat servira pour les plantations printanières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'achat d'un broyeur de branches
- Choisi le devis de l'entreprise BOISUMAULT d'un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **6- TRAVAUX EHPAD - REPARATION DE LA VERRIERE :**

### ***Délibération D2021-02-05***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la verrière de l'EHPAD La Chatellenie est détériorée et devenue dangereuse pour les résidents. Il convient de la réparer.

Madame le Maire présente un devis de la Miroiterie Saintaise d'un montant de 8 585€ HT soit 10 302€ TTC. Elle précise que plusieurs demande de devis ont été faite mais une seule entreprise a répondu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de la Miroiterie Saintaise d'un montant de 8 585€ HT soit 10 302€ TTC.
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **TRAVAUX EHPAD : REPARATION DE L'ASCENSEUR**

### ***Délibération D2021-02-06***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ascenseur de l'EHPAD La Chatellenie a besoin de réparation, non comprise dans la maintenance.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise SCHINDLER d'un montant de 3 682.45€ HT soit 4 050.70€ TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget de la commune ces frais de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de prendre en charge les frais de réparation de l'ascenseur de l'EHPAD.
- Accepte le devis de SCHINDLER d'un montant de 3 682.45€ HT soit 4 050.70€ TTC
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un autre devis d'entretien de l'ascenseur a été envoyé. Celui-ci concerne le remplacement des chariots de portes pour un montant de 763.85€ HT soit 840.24€ TTC.

## **7- TRAVAUX VOIRIE A FONTBROSSARD**

### ***Délibération D2021-02-07***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Voie Communale n°21, la VC 45 et la VC20 sont en très mauvais état. Le Maire rappelle que le bus scolaire passe sur ces voies. Il convient de procéder à une réfection de ces voies communales. Le Maire informe que le Syndicat de la voirie préconise une réfection complète des voies, vu leur état actuel.

Madame le Maire présente un devis du Syndicat de la voirie d'un montant de 46 122.36€ HT soit 55 346.83€ TTC

Madame le Maire informe que la commission voirie s'est réunie la semaine dernière et est favorable pour mettre des bordures dans les virages lors de la réfection de ces voies. Un devis complémentaire a été demandé au Syndicat de la voirie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil départemental au titre de la voirie communal accidentogène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la réfection des voies communales n°21, VC 45 et VC 20
- Décide de reporter ce point lors de la prochaine réunion avec la présentation du nouveau devis du Syndicat de la voirie

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **8- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA NOUJÈRE :**

### ***Délibération D2021-02-08***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Rue de la Noujère, Voie Communale n°53 est en très mauvais état dû à la circulation de poids lourds. Le Maire rappelle que le Syndicat de la voirie propose une convention avec la commune afin de réaliser des études de géotechnique préalablement aux travaux de voirie afin de mieux appréhender le trafic des poids lourds sur la voie et d'optimiser les dimensions de la chaussée.

Madame le Maire présente la convention au Conseil Municipal dont le coût total s'élève à 4 060€ HT. Le maire informe que le comptage routier a déjà été effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de passer une convention avec le Syndicat de la Voirie pour les études préalables aux travaux
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **9- REALISATION D'UN PLAFOND DANS LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

### ***Délibération D2021-02-09***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plafond et la couverture de la salle des associations, située avenue de la mairie, est vétuste et qu'il convient de le restaurer.

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise BARBE d'un montant de 3 388.20€ HT soit 4 065.84€ TTC, proposant la reprise complète du plafond et la vérification de la couverture, comprenant le nettoyage.

Madame le Maire présente un autre devis de l'entreprise KM Construction d'un montant de 7 215.49€ HT soit 8 658.58€ TTC, proposant la rénovation complète de la toiture. L'entreprise KM Construction ne fait pas de reprise de plafond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la rénovation du plafond de la salle des associations
- Accepte le devis l'entreprise BARBE d'un montant de 3 388.20€ HT soit 4 065.84€ TTC
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **REFECTION DES TOITURES DU BATIMENT COMMUNAL RUE DE SAINTONGE**

### ***Délibération D2021-02-10***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les toitures du bâtiment communal Rue de Saintonge sont très endommagées. Il convient de procéder à la réfection complète des toitures du bâtiment.

Madame le Maire présente quatre devis :

L'entreprise BARBE propose un devis d'un montant de 22 195.80€ HT, auquel il faut ajouter un devis de zinguerie de l'entreprise RICHAUDAUD d'un montant de 4 988.57€ HT soit un montant total de 27 184.37€ HT pour une surface de 220 m<sup>2</sup> de toiture.

L'entreprise KM Construction propose un devis d'un montant de 22 081.91€ HT, zinguerie comprise, pour une surface de 220 m<sup>2</sup> de toiture.

L'entreprise DAIGRE propose un devis d'un montant de 19 291.00€ HT, auquel il faut ajouter un devis de zinguerie de l'entreprise RICHAUDAUD d'un montant de 4 988.57€ HT soit un montant total de 24 279.57€ HT pour une surface de 319 m<sup>2</sup> de toiture, avec pose de film sous toiture.

L'entreprise DAIGRE propose un devis d'un montant de 16 576.95€ HT, auquel il faut ajouter un devis de zinguerie de l'entreprise RICHAUDAUD d'un montant de 3 998.57€ HT soit un montant total de 20 575.52€ HT pour une surface de 319 m<sup>2</sup> de toiture, sans film sous toiture.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, à hauteur de 50% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la réfection complète des toitures du bâtiment communal situé rue de Saintonge
- Accepte le devis de l'entreprise DAIGRE d'un montant de 19 291.00€ HT
- Accepte le devis de zinguerie de l'entreprise RICHAUDAUD d'un montant de 4 988.57€ HT
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes
- Accepte le plan de financement comme suit :

Dépenses : Entreprise DAIGRE	19 291.00€
Entreprise RICHAUDAUD	<u>4 988.57€</u>
TOTAL	24 279.57€

Recettes : Conseil Départemental 50%	12 139.78€
Commune 50%	<u>12 139.78€</u>
TOTAL	24 279.78€

- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 13      Abstention : 1      Contre : 0

## **10- RENOVATION DES OUVERTURES DE LA SALLE DE DISTRIBUTION :**

### ***Délibération D2021-02-11***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les ouvertures de la salle de distribution du bâtiment communal Rue de Saintonge sont très endommagées. Il convient de procéder à la rénovation de ces ouvertures comprenant 2 portes fenêtres, 3 fenêtres.

Madame le Maire présente trois devis :

L'entreprise BARBE propose un devis d'un montant de 12 653.40€ HT soit 15 184.08€ TTC.

L'entreprise DV Agencement propose un devis d'un montant de 10 882.89€ HT soit 13 059.47€ TTC

L'entreprise GUERINEAU propose un devis d'un montant de 11 437.90€ HT soit 13 725.48€ TTC pour seulement 2 portes fenêtres et 2 fenêtres.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la rénovation des ouvertures du bâtiment communal situé rue de Saintonge
- Accepte le devis de l'entreprise DV Agencement d'un montant de 10 882.089€ HT soit 13 059.47€ TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes
- Accepte le plan de financement comme suit :

Dépenses : Entreprise DV Agencement		10 882.89€
Recettes : Conseil Départemental 50%		5 441.45€
Commune 50%		<u>5 441.44€</u>
TOTAL		10 882.89€

- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **RENOVATION DES OUVERTURES DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOT**

### ***Délibération D2021-02-12***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les ouvertures des vestiaires du stade de foot sont très endommagées. Il convient de procéder à la rénovation de ces ouvertures comprenant 3 fenêtres fixes.

Madame le Maire présente trois devis:

L'entreprise BARBE propose un devis d'un montant de 2 549.70€ HT soit 3 059.64€ TTC.

L'entreprise DV Agencement propose un devis d'un montant de 2 365.76€ HT soit 2 838.91€ TTC

L'entreprise GUERINEAU propose un devis d'un montant de 4 620.74€ HT soit 5 544.89€ TTC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes, à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la rénovation des ouvertures des vestiaires du stade de foot



- Accepte le devis de l'entreprise DV Agencement d'un montant de 2 365.76€ HT soit 2 838.91€ TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes
- Accepte le plan de financement comme suit :

Dépenses : Entreprise DV Agencement 2 365.76€

Recettes : Conseil Départemental 50% 1 182.88€

Commune 50% 1 182.88€

TOTAL 2 365.76€

- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Madame le maire informe qu'elle a le projet de rénover l'intérieur des vestiaires du stade de foot durant le mandat.

## **CHANGEMENT DE LA PORTE DE SERVICE DE LA SALLE DES FETES**

### ***Délibération D2021-02-13***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'effraction de la salle des fêtes, il conviendrait de changer la porte de service de la salle des fêtes Madame le Maire présente trois devis:

L'entreprise BARBE propose un devis d'un montant de 1 800.20€ HT soit 2 160.24€ TTC.

L'entreprise DV Agencement propose un devis d'un montant de 1 892.35€ HT soit 2 270.82€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le changement de la porte de service de la salle des fêtes
- Accepte le devis de l'entreprise DV Agencement d'un montant de 1 892.35€ HT soit 2 270.82€ TTC
- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

## **11- ACHAT DE SIGNALISATION VERTICALE**

### ***Délibération D2021-02-14***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de signaler le passage piéton devant l'entreprise NÉRÉVIA, surtout aux horaires de prise de poste des ouvriers qui se fait de nuit. Madame le Maire propose des panneaux lumineux sur alimentation solaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient aussi de signaler l'arrêt de bus devant l'école.

Madame le Maire présente un devis du Syndicat de la Voirie pour l'ensemble de ces panneaux, d'un montant de 2 604.92€ HT soit 3 125.90€ TTC

Madame le Maire informe le Conseil départemental que cet investissement peut être subventionné par le Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police à hauteur de 40% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la mise en place de signalisation verticale devant l'entreprise NÉRÉVIA et devant l'école
- Accepte le devis du Syndicat de la Voirie d'un montant de 2 604.92€ HT soit 3 125.90€ TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **12- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE**

### ***Délibération D2021-02-15***

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 fixant la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Vals de Saintonge Communauté,

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération n°CC2020\_069, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 110 membres.

Aussi, Madame le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Madame Le Maire fait l'appel à candidatures : Monsieur Gilles BENOIST se présente comme titulaire et Monsieur Julien BOUCHEREAU se présente comme suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- DE NOMMER Monsieur Gilles BENOIST, titulaire et Monsieur Julien BOUCHEREAU suppléant, pour représenter la commune de NÉRÉ à la CLECT

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### 13- QUESTIONS DIVERSES :

Le maire informe que le chauffe-eau situé dans la salle des archives de la mairie a été transféré dans le logement de la mairie.

L'association du tennis Club est dissoute. L'association a reversé ses fonds aux différentes associations de Néré.

Le maire informe que GROUPAMA a renouvelé la location du local pour 6 mois, jusqu'au 30 Juin 2021

Certaines boîtes aux lettres dans les villages ont été enlevées au vu du peu de plis relevés. Le regroupement de boîtes aux lettres Chez Sabron va être enlevés, il appartient à chaque propriétaire d'installer sa propre boîte aux lettres sur sa propriété. Un courrier sera envoyé à chaque propriétaire pour les avertir.

L'élagage d'un arbre au cimetière a été demandé à Mr TACHE.

Le maire informe que deux cyprès seront plantés au jardin du souvenir.

Madame le Maire propose à Mr FORESTIER d'être référent FREDON. Mr FORESTIER Jacques accepte.

Le Maire informe que Mme TEXIER, pâtissière sur la commune, a fait une demande pour louer le local de l'ancien coiffeur. Le Maire propose de prendre en charge quelques travaux de rénovations. Ce point sera traité lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire informe qu'elle aménage son bureau dans la salle du fond de la mairie.

Le maire informe du devis de réparation, reçu très récemment concernant la réparation de l'exutoire de la salle des fêtes qui est à changer. Le devis s'élève à 6996.76€ TTC. Le Conseil municipal demande de voir d'autre devis.

Mr MORIN demande le coût de la location de la nacelle à l'entreprise Février. Il demande si celle-ci est homologuée et si les agents sont assurés.

Mr DAIGRE signale que les agents techniques ne mettent pas en place la signalisation de chantier lors de travail sur les voies communales.

Mme MIRBEAU informe que certaines publications sur la page Facebook de la commune sont inappropriées.

La séance est levée à 21h10

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
----------	-----------------	--------------------

COMMUNE DE NÉRÉ

1	D2021-02-01	Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020
2	D2021-02-02	Délégation du conseil municipal au maire
3	D2021-02-03	Suppression des régies de recettes photocopies et salle des fêtes
4	D2021-02-04	Broyeur de branches
5	D2021-02-05	Travaux EHPAD – Réparation de la Verrières
6	D2021-02-06	Travaux EHPAD – Réparation Ascenseur
7	D2021-02-07	Travaux à Fontbrossard
8	D2021-02-08	Travaux d'aménagement Rue de la Noujère
9	D2021-02-09	Réalisation d'un plafond dans la salle des associations
10	D2021-02-10	Réfection des toitures du bâtiment communal Rue de Saintonge
11	D2021-02-11	Rénovation des ouvertures de la salle de distribution
12	D2021-02-12	Rénovation des ouvertures des vestiaires du stade de foot
13	D2021-02-13	Changement de la porte de service de la salle des fêtes
14	D2021-02-14	Achat signalisation verticale
15	D2021-02-15	Désignation des représentants de la CLECT

**SUIVENT LES SIGNATURES**